



DESRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
10/02/2023

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE À DESTINATION DE FLOTTES ET SALARIÉS D'ENTREPRISES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	
CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 KW	> 22 KW
Types de prises sur le même point de recharge	Socle de prise T2 ou T2S et a minima une prise E/F si >1 PDC ou Connecteur T2 avec câble attaché ⁽¹⁾ Combo 2 en DC	Connecteur type 2 en AC ou Combo 2 en DC
Raccordement au réseau	TGBT ⁽²⁾ parties communes ou Point de livraison dédié ou Partagé entre plusieurs points de recharge	
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Oui	
Qualification de l'installateur	ATTENTION : celle-ci est obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 KW	
Un disjoncteur divisionnaire avec marquage NF par point de recharge	Oui	
Signalisation des places	Oui	
Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visites/an	Oui	
Système de pilotage énergétique ⁽³⁾	Oui	
CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES		
Collecte des données de recharge	Oui en cas de supervision Via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité	

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

(3) Pilotage énergétique : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.